

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt: **81200743.3**

⑸ Int. Cl.º: **A 44 C 17/02, A 44 C 13/00**

⑱ Date de dépôt: **01.07.81**

⑳ Priorité: **20.08.80 BE 201799**

⑴ Demandeur: **TRANSFERT S.P.R.L., 13 rue de Merode, B-1060 Bruxelles (BE)**

⑶ Date de publication de la demande: **24.02.82**
Bulletin 82/8

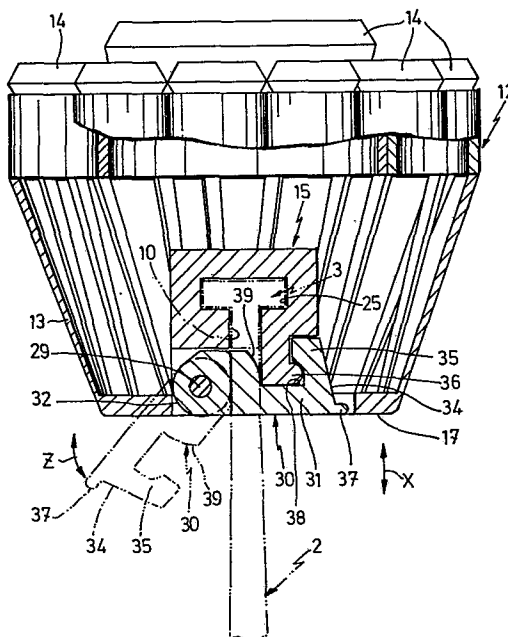
⑵ Inventeur: **Reinstein, Martine, Valkenlaan 14a, B-1800 Vilvoorde (BE)**
Inventeur: **Wurcel, Jacques, Elfbunderslaan 18, B-1650 Beersel (BE)**

⑸ Etats contractants désignés: **AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE**

⑷ Mandataire: **De Brabanter, Maurice et al, Bureau VANDER HAEGHEN 63 Avenue de la Toison d'Or, B-1060 Bruxelles (BE)**

⑸ **Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie.**

⑹ Ensemble d'objets de bijouterie comprenant une série de supports (2) de natures et/ou de dimensions différentes et au moins une monture (12), chaque monture (12) étant pourvue intérieurement d'un élément femelle (15) à glissière, pouvant être accouplé à un élément mâle (3, 10), un levier (30) servant à bloquer l'élément mâle (3, 10) dans la glissière de l'élément femelle (15).



Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie

La présente invention est relative à des perfectionnements aux objets de bijouterie ou de joaillerie destinés à être portés par une personne. Elle concerne plus particulièrement des ensembles
5 d'objets de bijouterie ou de joaillerie comprenant une série de supports de natures et/ou de dimensions différentes et une ou plusieurs montures pourvues de réceptacles identiques.

Le terme "support", tel qu'il est utilisé dans
10 le présent mémoire, désigne une bague à porter au doigt, un bracelet, une boucle d'oreille, une broche, un bouton de manchette, une bélière de pendentif, une épingle de cravate, une épingle à cheveux et, de manière générale, tout objet analogue servant à des fins de
15 parure.

Le terme "monture", tel qu'il est utilisé dans le présent mémoire, désigne une pièce destinée à être associée à un support pour constituer un bijou. Cette monture peut être garnie d'au moins un élément de parure
20 ou élément ornemental qui peut être éventuellement constitué d'un motif décoratif, tel que, par exemple, des initiales, un blason, etc., ou peut porter au moins une pierre précieuse ou non, éventuellement taillée,
25 en une matière minérale naturelle ou une matière synthétique, par exemple diamant, saphir, émeraude, rubis, turquoise, opale, jade, onyx, corail, perle

naturelle ou synthétique, etc. Plus généralement, la monture est constituée d'un panier connu en soi, destiné à maintenir des pierres en place par sertissage.

5 Quant au terme "réceptacle", tel qu'il est utilisé dans le présent mémoire, il désigne une pièce destinée à être fixée à demeure à la monture, pour contribuer à rendre cette monture amovible.

On connaît des bagues comportant un anneau et un panier supportant des pierres précieuses ou non.

10 Lors de sa fabrication, une bague est généralement constituée de deux parties principales, à savoir, d'une part, un anneau et, d'autre part, un panier dans lequel sont serties les pierres. Ces deux parties sont ensuite soudées et l'ensemble est soumis à un travail
15 de finition. Pour des raisons de solidité et d'esthétique, la hauteur de l'anneau est souvent plus grande aux points de soudure, encore que certains modèles de bague soient coulés d'une pièce.

20 Ensuite, les pierres précieuses ou non sont serties dans le panier, souvent à l'aide de griffes. Cette opération, pour être fiable, nécessite un travail de haute précision sur le métal du panier et exige également une finition comportant un polissage très fin et un rhodiage de protection.

25 Lors de la mise en vente de la bague, l'anneau doit être mis à la mesure du doigt de l'acheteur. Cette mesure calculée en millimètres de circonférence du doigt peut être très variable et est généralement comprise entre 45 et 65 mm. Pour mettre à mesure, il faut
30 couper l'anneau, le déformer, enlever ou ajouter du métal selon la nécessité, le remodeler, le resouder, le polir et le rhodier à nouveau.

Ces opérations comportent de multiples inconvénients :

35 1) la contrainte imposée au métal peut briser l'anneau, si celui-ci comporte de petites imperfections,

ce qui est souvent le cas ; par ailleurs, cette contrainte peut aussi jouer au niveau du panier et déformer le sertissage ; ces déformations ne sont pas toujours directement visibles, mais elles impliquent un risque de
5 perte des pierres à l'usage ;

2) souvent un dessertissage préalable des pierres est indispensable, car certaines pierres ne supportent pas la chaleur ; ce dessertissage peut provoquer des cassures difficilement réparables ;

10 3) toutes ces manipulations peuvent nécessiter des délais plus ou moins longs selon les possibilités techniques du vendeur ; il ne dispose que rarement d'un atelier de réparation sur place ; le plus souvent, il confie ce travail à un fournisseur.

15 On connaît, il est vrai, des ensembles d'objets de bijouterie ou de joaillerie comprenant une série de supports et au moins une monture pourvue d'un réceptacle, pouvant être accouplés l'un à l'autre de manière interchangeable.

20 Les systèmes d'accouplement de ces ensembles connus ont, de manière générale, l'inconvénient d'être compliqués, de présenter des systèmes d'accouplement peu fiables et surtout d'être au moins partiellement visibles, c'est-à-dire apparents, ce qui nuit au
25 caractère esthétique que doit obligatoirement présenter un bijou.

Les brevets américains n° 3.133.331 et 3.192.737 décrivent des ensembles d'objets de bijouterie ou de joaillerie comprenant une série de supports de
30 natures et/ou de dimensions différentes et au moins une monture garnie d'un élément ornemental sur une face frontale et pouvant être accouplée par sa face dorsale à un support quelconque de la série précitée, des moyens d'accouplement mâle et femelle de la monture
35 ou de chaque monture à un support, ainsi que des moyens

de blocage des éléments mâle ou femelle dans leur état d'accouplement.

Ainsi, le brevet américain n° 3.133.331 décrit un dispositif de fixation d'un réceptacle de monture à un support, tel qu'une bague ou une chaînette. Ce
5 dispositif de fixation se compose de deux parties, à savoir un fermoir solidaire de la face dorsale d'une monture et un bloc solidaire du support. Le fermoir présente la forme d'un U qui est soudé par sa base à
10 la face dorsale de la monture et dont une première aile porte un pivot sur lequel est montée une patte pivotante à languettes, tandis que la seconde aile est perforée et munie d'un élément de retenue, de manière à retenir les languettes de la patte susdite, lorsque celle-ci
15 a été amenée à pivoter vers la seconde aile du fermoir.

Le bloc solidaire du support présente une ouverture s'étendant d'une face à la face opposée du bloc, de manière à pouvoir l'enfiler sur la patte pivotante du fermoir.

20 Pour fixer un support, tel qu'une bague, au réceptacle de la monture, on enfile le bloc porté par le support sur la patte relevée du fermoir, après quoi on fait pivoter cette patte de 90° dans le sens sinistrorsum vers la seconde aile du fermoir, jusqu'à
25 ce que les languettes de ladite patte soient saisies par l'élément de retenue de ladite seconde aile du fermoir.

Le dispositif de fixation décrit dans le brevet américain n° 3.133.331 a l'inconvénient d'être peu
30 fiable. En effet, pour séparer la monture du support, il suffit que la patte sur laquelle est enfilé le bloc

pivote d'environ 45° dans le sens dextrorsum. Un tel pivotement peut avoir lieu accidentellement.

5 Par ailleurs, le fermoir et le bloc formant le dispositif de fixation sont visibles puisqu'ils se trouvent à l'extérieur de la monture. Ceci constitue, sur le plan esthétique, un inconvénient particulièrement malvenu dans le cas d'un bijou.

10 Au surplus, lorsque la monture est utilisée avec une chaînette pour former un pendentif, le dispositif de suspension de la monture à la chaînette, qui est situé au centre du plan dorsal de la monture, est également très peu fiable et le pendentif est totalement déséquilibré dans sa position de service.

15 Quant au brevet américain n° 3.192.737, il décrit une bague pourvue d'une monture détachable transformable en un pendentif. Selon ce brevet, la monture porte un pivot d'un levier dont l'extrémité libre peut être accrochée à la monture dans sa position de fermeture, dans laquelle ce levier s'étend perpendicu-
20 lairement au plan médian de la bague, en étant engagé dans une rainure ouverte vers le centre de la bague. Cette rainure est formée par une partie en forme de U renversé de la bague, la largeur de cette rainure étant juste suffisante pour permettre au levier d'y passer
25 lorsqu'il est en position de fermeture. La bague présente également, de part et d'autre de la partie rainurée en forme de U renversé, une saillie qui vient se loger dans un trou ménagé dans la monture. S'il est vrai que le système décrit dans ce brevet américain empêche,
30 lorsque le levier est dans sa position de fermeture, que la bague tourne autour de son centre par rapport à la monture, ce système présente l'inconvénient d'être peu fiable. En effet, lorsqu'on exerce une traction sur la bague ou sur la monture, l'extrémité du levier,
35 opposée à celle montée sur son pivot, risque de se détacher de la monture, de sorte que le levier s'ouvre,

Ainsi, l'invention a pour objet des ensembles d'objets de bijouterie ou de joaillerie, dans lesquels les moyens d'accouplement entre une monture déterminée et un support quelconque de la série de supports sont
5 tels qu'ils sont entièrement cachés dans la monture, en sorte que le bijou a l'aspect d'un bijou normal dans lequel la monture est solidaire d'un support, sans pouvoir en être désaccouplée accidentellement.

La présente invention concerne, dès lors, un
10 ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie, comprenant une série de supports de natures et/ou de dimensions différentes et au moins une monture garnie d'un élément ornemental sur une face frontale et pouvant être accouplée par sa face dorsale à un support quel-
15 conque de la série précitée, des moyens mâle et femelle d'accouplement de la monture ou de chaque monture à un support, ainsi qu'un levier de blocage des éléments mâle et femelle dans leur état d'accouplement, cet ensemble étant essentiellement caractérisé en ce que
20 l'élément femelle des moyens d'accouplement est logé et fixé à demeure à l'intérieur de la ou de chaque monture et en ce que cet élément femelle présente une glissière qui est ouverte dans la face dorsale de la monture et débouche dans deux faces opposées de l'élément femelle,
25 la section transversale de cette glissière présentant au moins une partie plus large que l'ouverture de la glissière, tandis que l'élément mâle des moyens d'accouplement qui fait partie d'un support comprend une partie de forme complémentaire de celle de la glissière,
30 en manière telle que, lorsque cette partie de l'élément mâle a été engagée dans la glissière de l'élément femelle, il soit impossible d'extraire l'élément mâle de l'élément femelle par l'ouverture de l'élément femelle qui débouche dans la face dorsale de la monture,
35 le levier de blocage susdit étant agencé de manière

telle que, dans sa position de service, il s'étend à l'intérieur de la monture ou de chaque monture et empêche tout glissement de l'élément mâle dans l'élément femelle après que l'élément mâle ait été engagé dans l'élément femelle.

Suivant une particularité de l'invention, le levier de blocage est porté, à une extrémité, par un pivot assujetti à l'élément femelle des moyens d'accouplement et présente, au voisinage de son extrémité opposée, des moyens d'agrippage à un bossage de l'élément femelle logé à l'intérieur de la ou de chaque monture.

Dans sa position de service, c'est-à-dire de blocage, le levier s'étend avantageusement sensiblement dans le plan de la face dorsale de la ou de chaque monture et est, de préférence, encastré dans une rainure ménagée dans la face de l'élément femelle des moyens d'accouplement, qui est coplanaire avec la face dorsale dudit élément femelle, ladite rainure étant avantageusement sensiblement perpendiculaire à l'ouverture de la glissière de l'élément femelle dans cette face dorsale de la monture.

De préférence, l'élément femelle est constitué par un réceptacle présentant des dimensions telles qu'il peut être logé et fixé à demeure à l'intérieur de chaque monture, de façon que sa face dans laquelle s'ouvre la glissière soit sensiblement coplanaire avec la face dorsale de la ou de chaque monture.

Quant à chaque support de la série de supports, il présente, selon une particularité importante de l'invention, une découpe destinée à livrer passage au levier de blocage lorsque ce dernier est dans sa position de service, cette découpe étant pratiquée dans la partie du support engagée dans la glissière de l'élément femelle logé dans la ou chaque monture.

L'élément mâle qui est sensiblement le même pour chacun des supports de la série des supports et qui fait partie de chaque support comprend, suivant l'invention, une partie de forme correspondant à celle de la partie de la glissière, qui est plus large que
5 l'ouverture de cette glissière, ainsi qu'une partie moins large de forme correspondant à celle de la partie de la glissière dans laquelle est ménagée l'ouverture de cette glissière, qui débouche dans la face dorsale de
10 la ou de chaque monture.

Ladite partie plus large de chaque support est constituée par une saillie formée, de préférence, d'une plaquette solidaire de chaque support.

D'autres particularités et détails de l'invention ressortiront de la description détaillée suivante de
15 quelques formes de réalisation de l'invention décrites à titre d'exemples non limitatifs.

Dans cette description, il est fait référence aux dessins ci-annexés, dans lesquels :

20 - la figure 1 est une vue en perspective d'un support constitué par une bague munie d'un élément d'accouplement mâle destiné à recevoir un élément d'accouplement femelle d'une monture ;

25 - la figure 2 est une vue en élévation latérale du support et de son élément d'accouplement mâle selon la figure 1 ;

30 - la figure 3 est une vue en perspective d'une monture adaptable sur le support selon la figure 1, cette monture étant partiellement brisée pour montrer l'élément femelle des moyens d'accouplement, logé dans ladite monture ;

35 - la figure 4 est une vue en perspective d'un moyen de blocage constitué par un levier porté par l'élément femelle logé dans la monture selon la figure 3 ;

5 - la figure 5 est une coupe transversale d'une monture dans laquelle est logé un élément d'accouplement femelle équipé d'un levier de blocage, cette figure montrant également, en traits mixtes, une partie adjacente munie d'un élément mâle d'un support ;

10 - la figure 6 est une vue en élévation latérale d'un objet de bijouterie ou de joaillerie constitué d'une bague (support) comportant une saillie formant une partie de son élément d'accouplement mâle sur lequel est bloqué l'élément femelle logé dans une monture ;

15 - les figures 7 à 13 sont des coupes transversales montrant diverses formes de parties des éléments d'accouplement mâles d'un support et diverses formes de glissières des éléments d'accouplement femelles logés dans des montures éventuellement de formes différentes ;

20 - la figure 14 montre, en perspective, une variante d'un élément d'accouplement femelle dont la glissière peut recevoir l'élément mâle illustré à la figure 12 ;

25 - la figure 15 est une vue en perspective d'une bélière de pendentif pourvue d'un élément d'accouplement mâle ;

30 - la figure 16 est une vue en perspective d'une boucle d'oreille munie d'un élément d'accouplement mâle coopérant avec l'élément femelle logé dans une monture (non montrée), telle que celle illustrée à la figure 3 ;

35 - la figure 17 est une vue en perspective montrant partiellement un bracelet ou collier muni d'un élément d'accouplement mâle destiné à recevoir un élément d'accouplement femelle logé dans une monture (non représentée) ;

40 - la figure 18 est une vue en perspective d'une épingle de cravate ou broche munie d'une partie saillante destinée à recevoir un élément d'accouplement femelle logé dans une monture (non montrée) et

- les figures 19 et 23 montrent, à petite échelle, des bijoux réalisés conformément à la présente invention.

Dans ces différentes figures, dont certaines sont à grande échelle, les mêmes notations de référence désignent des éléments identiques.

Les figures 1 et 2 montrent un support désigné, de manière générale, par la notation de référence 2 et constitué d'une bague dont est solidaire un élément d'accouplement mâle comportant une saillie 3 en forme de plaquette ou tablette. Sur sa face supérieure 4, la plaquette 3 porte, à une extrémité 5, deux butées 6 qui servent d'arrêt à un élément d'accouplement femelle logé dans une monture, lorsque cet élément femelle est glissé dans l'élément mâle. Au lieu d'être portées par la face supérieure 4 de la plaquette 3, les butées 6 peuvent être portées par la face inférieure 11 de cette plaquette 3. L'extrémité 7 opposée à l'extrémité 5 de la plaquette 3 formant une partie de l'élément d'accouplement mâle va en se rétrécissant ou est biseautée comme montré en 8 pour faciliter son insertion dans un élément d'accouplement femelle logé dans une monture.

Dans la partie 10 de la bague 2 s'étendant en dessous de la plaquette ou tablette 3, qui forme avec cette dernière l'élément d'accouplement mâle, est ménagée une découpe 9, dont le rôle sera élucidé plus loin.

Sur la tablette ou plaquette 3 et sur la partie sousjacente 10 du support 2 des figures 1 et 2 est destiné à être monté, de manière amovible, un élément d'accouplement femelle entièrement logé dans une monture montrée notamment aux figures 3, 5 et 6.

La monture désignée, de manière générale, par la notation de référence 12, est constituée par exemple, par un panier 13 (voir notamment les figures 3, 5, 19 à 23) à griffes entre lesquelles sont serties une ou plusieurs pierres précieuses 14, telles que des brillants (voir les figures 5 et 19 à 23).

Dans la monture 12 est logé et fixé à demeure un élément d'accouplement femelle désigné dans son ensemble par la notation de référence 15. La face dorsale 16 de cet élément d'accouplement femelle 15 est coplanaire avec la face dorsale 17 du panier 13 formant la monture 12, de sorte que cet élément d'accouplement femelle 15 est entièrement logé dans la monture 12.

L'élément d'accouplement femelle 15 est pourvu d'une glissière 18 qui présente une ouverture 19 vers la face dorsale 16 de l'élément femelle 15 et qui débouche dans deux faces opposées 20 et 21 de cet élément 15. La section transversale de la glissière 18 présente, dans la forme de réalisation montrée aux figures 3 et 5, au moins une partie 22 plus large que l'ouverture 19, en sorte que, lorsque l'élément mâle (partie 10 et plaquette 3) est engagé dans la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle 15, il est impossible d'extraire l'élément mâle en question de l'élément femelle 15 par l'ouverture 19 de celui-ci, qui débouche dans sa face dorsale 16, dans le sens des flèches X.

Dans la forme de réalisation montrée à la figure 5, l'élément d'accouplement mâle (partie 10 et plaquette 3) solidaire du support 2 et la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle 15 ont une section sensiblement en forme de T. La plaquette 3 peut être éventuellement munie de moyens tels que des rainures latérales ménagées dans les ailes de cette plaquette, de façon à permettre un réglage de la friction entre cette plaquette 3 et la glissière 18, par déformation relative de ces ailes.

Comme on le voit spécialement aux figures 3 et 5, l'élément d'accouplement femelle ou réceptacle 15 se présente sous forme d'un parallélépipède rectangle, mais il peut présenter n'importe quelle autre forme appropriée lui permettant d'être logé à demeure à l'intérieur d'une monture, telle qu'un panier garni de

pierres précieuses ou non.

Lorsque l'élément d'accouplement femelle 15 est en place sur l'élément d'accouplement mâle 10, 3, ce dernier est inséré dans la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle avec un certain frottement. Ainsi, la face supérieure 4, les faces latérales 23, 24 et une partie de la face inférieure 11 de la plaquette 3 sont en contact avec la paroi interne 25 de la partie large 22 de la glissière 18 avec un certain frottement permettant de faire glisser l'élément d'accouplement femelle 15 sur la plaquette 3 et la partie 10 de l'élément d'accouplement mâle, soit pour le mettre en place sur cet élément d'accouplement mâle comme indiqué par la flèche Y, soit pour l'en retirer dans le sens opposé à cette flèche Y (figure 6).

L'élément d'accouplement femelle ou réceptacle 15 présente le long d'un bord inférieur deux oreilles 26 percées chacune d'un trou horizontal 27 de section circulaire et séparées l'une de l'autre par une rainure 28. Les trous horizontaux 27 des oreilles 26 servent à livrer passage à une tige 29 constituant le pivot d'un levier de blocage désigné dans son ensemble par la notation de référence 30. La tige formant pivot 29 peut être fixe ou peut être rotative dans les trous 27. Dans la rainure 28 séparant les deux oreilles 26 s'étend, en position de service, le levier 30 qui peut pivoter dans le sens des flèches Z (voir figure 5) autour du pivot 29. Dans une extrémité 32 du levier 30 est ménagé un trou 33 livrant passage à la tige formant pivot 29. A son extrémité 34 opposée à son extrémité 32, le levier 30 présente un rebord 35 dirigé vers le haut. Lorsqu'on fait pivoter le levier 30 dans le sens sinistrorsum, le rebord 35 vient chevaucher, par exemple par déclic, un bourrelet 36 de l'élément d'accouplement femelle 15, de sorte que le levier 30, dont la partie 31 passe dans la découpe 9 de la partie

10 du support, est maintenu en position fermée par le bourrelet 36 et constitue ainsi un moyen de blocage empêchant la monture 12 de se désolidariser accidentellement du support 2.

5 A la figure 5, on voit que le levier 30 comporte, au voisinage de son extrémité 32, sur sa face supérieure 38, un bossage 39 de forme telle que la monture 12 ne puisse être dégagée du support 2 que
10 lorsque le levier 30 a pivoté de plus de 90° (comme montré en traits interrompus) depuis sa position de blocage vers sa position d'ouverture. La figure 5
montre également une patte de préhension 37 prévue à l'extrémité libre 34 du levier 30.

 Comme on le voit à la figure 5, le levier 30
15 occupe, dans sa position de blocage, une position telle qu'il est encastré dans l'élément d'accouplement femelle 15 qui est lui-même monté à l'intérieur de la
monture 12. Dans cette position, le levier de blocage 30, qui passe dans la découpe 9 ménagée dans la
20 partie 10 du support s'étendant en dessous de la plaquette 3, ne fait pratiquement pas saillie par rapport
à la face dorsale 16 de l'élément d'accouplement femelle 15, cette face dorsale 16 étant elle-même coplanaire
à la face dorsale 17 du panier 13 formant la monture 12.

25 Aux figures 7 à 13, on a représenté schématiquement, à titre d'exemples illustratifs et non limitatifs, diverses formes que peuvent présenter les
éléments d'accouplement mâles 3, 10 et les éléments d'accouplement femelles correspondants 15 des montures
30 12.

 A la figure 7, la plaquette 3, de même que la partie correspondante de la glissière 18 de l'élément
d'accouplement femelle 15 vont en s'évasant vers le haut, c'est-à-dire qu'elles présentent une section en
35 forme de trapèze, alors qu'aux figures 3 et 5, ces éléments ont la forme d'un T en section transversale.

La figure 8 montre une plaquette 3 et une partie correspondante de la glissière 18 de forme cylindrique ayant un diamètre supérieur à la largeur de l'ouverture 19 de ladite glissière 18.

5 A la figure 9, la plaquette 3 est simplement constituée par une tablette solidarisée le long d'un de ses côtés de la partie 10 du support 2, tandis que la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle 15 solidaire de la monture 12 a sensiblement la forme d'un
10 L renversé.

La figure 10 montre une plaquette 3 formée de deux tablettes obliques solidaires de la partie 10 solidaire du support 2, la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle 15 ayant une forme complémen-
15 taire en Y.

A la figure 11, on a prévu un élément d'accouplement mâle 3 ayant une branche oblique solidaire de la partie 10 du support 2 et une branche horizontale solidaire de la branche oblique. La glissière 18
20 de l'élément d'accouplement femelle 15 a une forme correspondante.

La figure 12 montre une disposition dans laquelle la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle 15 a la forme d'une flèche ayant une surface
25 supérieure 40 formée de deux pans inclinés. L'élément d'accouplement mâle (plaquette 3 et partie 10) du support 2 a également la forme d'une flèche en section transversale.

A la figure 13, la partie supérieure de la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle 15, de même que la plaquette 3 ont une section transversale formée de deux trapèzes accolés par leur petite base.

Aux figures 7 à 13, la saillie ou plaquette 3 du support 2 (bague) a une largeur
35 supérieure à celle de sa base ou partie inférieure 10

solidaire de ce support 2, tandis que la glissière 18 de l'élément d'accouplement femelle présente une largeur correspondante plus grande au voisinage du fond de ladite glissière qu'à son ouverture d'entrée 19.

5 Les diverses formes des éléments d'accouplement mâles 3, 10 et des glissières 18 des éléments d'accouplement femelles 15 montrées sur les dessins empêchent de séparer la monture 12 du support 2, lorsqu'elle est montée dans ce support 2, dans une direction verticale (lorsqu'on considère les dessins), c'est-à-dire dans 10 le sens des flèches X. Dans plusieurs de ces formes de réalisation, l'élément d'accouplement femelle 15 présentent une section transversale dont au moins une partie fait un angle inférieur à 180° avec leur partie 15 restante (voir figures 7, 9, 10, 11 et 12). Ainsi, une traction exercée sur une monture 12 dans le sens des flèches X ne permet pas de séparer cette monture du support 2.

20 Dans les formes de réalisation décrites plus haut, la saillie ou plaquette 3 solidaire de la partie 10 du support 2 a une forme telle que, lorsqu'elle est engagée dans la glissière 18 de forme correspondante de l'élément d'accouplement femelle 15 logé dans la monture 12, cette dernière ne peut être séparée de la 25 plaquette 3 que dans une seule direction, à savoir celle opposée à la direction de la flèche Y à la figure 6. Cette direction correspond à un axe longitudinal de la plaquette 3 et de la partie élargie de la glissière 18, cet axe étant symbolisé par les lignes en traits mixtes 30 P-P à la figure 1.

La figure 14 montre en perspective un élément d'accouplement femelle 15 présentant une glissière 18 en forme de flèche pouvant être montée sur une plaquette de support 3 semblable à celle illustrée à la figure 12.

35 La figure 15 représente, en perspective, une bélière d'un pendentif pouvant être assujetti à une

chafnette ou à un collier (non montré). La bélière désignée dans son ensemble par la notation de référence 41 présente une partie 10 dans laquelle est ménagé un oeillet 42 destiné à livrer passage à une chafnette
5 ou à un collier et une partie 3 solidaire de la partie 10, deux butées 6 étant prévues à l'extrémité de la partie 3. En section transversale, les parties 10 et 3 ont la forme d'un T et constituent un élément d'accouplement mâle. Dans la partie 10 de la bélière
10 est ménagée une découpe 9. Sur cette bélière 41 peut être glissé et bloqué l'élément d'accouplement femelle 15 logé dans une monture 12, comme indiqué dans les différentes formes de réalisation décrites plus haut. Comme dans la forme de réalisation illustrée à
15 la figure 5, une monture 12 dans laquelle est logé un réceptacle d'accouplement femelle 15 à glissière 18 pourvu d'un levier de blocage 30 du type montré à la figure 4 ou à la figure 5 permet de bloquer une monture sur la bélière 41.

20 La figure 16 montre une boucle d'oreille comportant une tige 43 dont une extrémité présente une encoche 44 destinée à recevoir une pièce d'arrêt (non montrée). A l'autre extrémité de la tige 43 est fixé l'élément d'accouplement mâle comportant une
25 pièce 10 servant de support à une plaquette 3, par exemple du type illustré à la figure 1, cette plaquette portant des butées 6 sur sa face inférieure 11 adjacente à la pièce 10.

30 Sur cette plaquette 3 et sur la pièce 10 peut être glissé et bloqué un élément d'accouplement femelle 15, par exemple du type montré à la figure 3 logé dans une monture 12, des moyens de blocage, tels qu'un levier 30 du type montré à la figure 4 ou à la figure 5, étant utilisés pour empêcher que la monture 12 se
35 détache accidentellement de la pièce 10 et de la plaquette 3.

La figure 17 montre un bracelet 45 (représenté partiellement) portant une pièce 10 dont est solidaire une plaquette 3 pouvant être du type montré à la figure 1. Cette plaquette 3 et la pièce 10 sont destinées à être engagées dans la glissière 18 d'un réceptacle d'accouplement femelle 15 monté à l'intérieur d'une monture, par exemple, analogue à celle désignée par la notation de référence 12 aux figures 3, 5 et 6. La monture 12 porte un organe de blocage, tel qu'un levier, traversant une ouverture 46 ménagée dans la pièce 10.

La figure 18 représente une broche ou une épingle de cravate sur laquelle peut être adaptée une monture par l'entremise d'un élément d'accouplement femelle 15 à glissière 18 fixé dans cette monture. Cette broche ou épingle se compose d'une tige effilée 47 dont une extrémité porte une pièce 10 et une plaquette 3 semblables à celles désignées par les mêmes notations de référence notamment à la figure 1. Sur une plaquette 3 solidaire de la pièce 10 peut être glissée une monture 12 par exemple du type illustré aux figures 3, 5 et 6, un levier de blocage 30 étant prévu pour maintenir la monture 12 solidaire de la plaquette 3 par encastrément dans la découpe 9, tout en permettant l'enlèvement de cette monture par la mise hors service du levier de blocage 30.

Les figures 19 à 23 montrent que l'on peut utiliser une même monture 12 comportant un panier 13 dans lequel sont serties des pierres précieuses 14 sur un support constitué d'une bague 2 (figure 19), d'une bélière 41 de pendentif à chaînette 48 (figures 20 et 21), d'une broche ou d'une barrette 49 à épingle (figure 22) et d'un bracelet 50 (figure 23).

Il est à noter que les figures 1 à 24 montrent diverses formes de réalisation de l'invention dessinées

à grande échelle pour la clarté de l'illustration et dont les éléments constitutifs peuvent être combinés ou associés différemment.

5 Il ressort de la description précédente que le système suivant l'invention permet de relier, de manière amovible et interchangeable, une même monture dans laquelle est logé un élément femelle ou réceptacle à divers supports de dimensions et/ou de natures différentes de manière fiable, sans affecter l'aspect esthétique des bijoux. Les systèmes de fixation et de blocage prévus 10 conformément à l'invention sont, en effet, extrêmement fiables et de manipulation aisée et rapide. De plus, la solidité et le caractère esthétique des objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'invention sont 15 parfaitement comparables à ceux des articles de bijouterie ou de joaillerie fabriqués selon les techniques traditionnelles.

Ainsi, comme le révèle la description donnée ci-dessus, l'ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie 20 suivant l'invention possède les avantages remarquables suivants :

- 1/ Cet ensemble est extrêmement simple, en ce sens qu'un seul type de réceptacle 15 est utilisable comme élément d'accouplement femelle pouvant être logé dans les montures de types très divers. 25
- 2/ Sur le plan esthétique, le bijou (bague, bélière de pendentif, boucle d'oreille, etc...) est identique à un bijou en une seule pièce obtenu par les techniques usuelles, puisque le système d'accouplement est invisible lorsque le bijou est porté par une personne. 30
- 3/ Enfin, au point de vue de la sécurité ou de la fiabilité, le levier de blocage des éléments d'accouplement mâle et femelle assemblés est inaccessible lorsque l'ensemble suivant l'invention sous forme de bague ou de boucle d'oreille est porté par une personne. Dans 35 le cas où le bijou comprend une bélière de pendentif,

par exemple du type montré à la figure 15, la chaînette 48 (fig. 21) à laquelle est attachée cette bélière empêche la monture de s'en séparer, même si le levier de blocage 30 venait à s'ouvrir accidentellement. Enfin, lorsque le bijou est sous forme d'épingle de cravate ou de broche, 5 comme montré à la figure 18, une séparation entre la monture et le support est impossible, même en cas d'ouverture accidentelle du levier de blocage, étant donné qu'un déplacement dans le sens longitudinal de la monture 12 10 par rapport au support 3,10 est empêché par le vêtement sur lequel est placée l'épingle ou la broche, tandis qu'une séparation entre la monture 12 et le support (3,10) dans le sens des flèches X est également impossible, en raison du fait que le diamètre de la tige 47 (fig. 18) de 15 l'épingle ou de la broche est supérieur à la largeur de l'ouverture 19 de la glissière 18.

Grâce à l'invention, on peut grouper dans un même écrin ou coffret à bijoux au moins une monture et plusieurs supports, pour la présentation et le 20 rangement de ces divers éléments.

Il est évident que l'invention n'est pas limitée aux détails décrits plus haut et que de nombreuses modifications de forme et d'agencement peuvent y être apportées sans sortir du cadre de l' 25 invention.

REVENDEICATIONS

1. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie, comprenant une série de supports de natures et/ou de dimensions différentes et au moins une monture
5 garnie d'un élément ornemental sur une face frontale et pouvant être accouplée par sa face dorsale à un support quelconque de la série précitée, des moyens mâle et femelle d'accouplement de la monture ou de chaque
10 monture à un support, ainsi qu'un levier de blocage des éléments mâle et femelle dans leur état d'accouplement, caractérisé en ce que l'élément femelle (15) des moyens d'accouplement est logé et fixé à demeure à l'intérieur de la ou de chaque monture (12) et en ce que
15 cet élément femelle (15) présente une glissière (18) qui est ouverte (19) dans la face dorsale (17) de la monture (12) et débouche dans deux faces opposées (20, 21) de l'élément femelle (15), la section transversale de cette glissière (18) présentant au moins une partie (22) plus large que l'ouverture (19) de la glissière (18),
20 tandis que l'élément mâle des moyens d'accouplement qui fait partie d'un support (2) comprend une partie (3,10) de forme complémentaire de celle de la glissière (18), en manière telle que, lorsque cette partie (3,10) de l'élément mâle a été engagée dans la glissière (18)
25 de l'élément femelle (15), il soit impossible d'extraire l'élément mâle de l'élément femelle par l'ouverture (19) de la glissière (18) de l'élément femelle (15) qui débouche dans la face dorsale (17) de la monture (12), le levier de blocage susdit (30) étant agencé de manière
30 telle que, dans sa position de service, il s'étend à l'intérieur de la monture ou de chaque monture et empêche tout glissement de l'élément mâle (10, 3) dans l'élément femelle (15) après que l'élément mâle (10, 3) ait été engagé dans l'élément femelle (15).

35 2. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant la revendication 1, caractérisé en

ce que le levier de blocage (30) est porté, à une extrémité (32), par un pivot (29) assujetti à l'élément femelle (15) des moyens d'accouplement et présente, au voisinage de son extrémité opposé (34), des moyens d'agrippage (35) à un bossage (36) de l'élément femelle (15) logé à l'intérieur de la ou de chaque monture (12).

3. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que, dans sa position de service, le levier de blocage (30) s'étend sensiblement dans le plan de la face dorsale (17) de la ou de chaque monture (12).

4. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant la revendication 3, caractérisé en ce que le levier de blocage (30) comporte, sur sa face (38) dirigée vers l'ouverture (19) de l'élément femelle (15) des moyens d'accouplement, un bossage (39) de forme telle que la monture (12) ne peut être séparée du support auquel elle est accouplée que lorsque le levier (30) a pivoté de plus de 90° depuis sa position de blocage vers sa position d'ouverture.

5. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément femelle (15) des moyens d'accouplement présente, dans sa face coplanaire avec la face dorsale (17) de la monture (12) une rainure (28) dans laquelle s'encastre ledit levier de blocage (30) dans sa position de service.

6. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant la revendication 5, caractérisé en ce que la rainure susdite (28) est sensiblement perpendiculaire à l'ouverture (19) de la glissière (18) de l'élément femelle dans la face dorsale (17) de la monture (12).

7. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications

précédentes, caractérisé en ce que l'élément femelle est constitué par un réceptacle (15) logé et fixé à demeure à l'intérieur de la ou de chaque monture (12), de façon que sa face (16) dans laquelle s'ouvre la
5 glissière (18) soit sensiblement coplanaire avec la face dorsale (17) de la ou de chaque monture (12).

8. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque support (2)
10 présente une découpe (9) destinée à livrer passage au levier de blocage (30) lorsque ce dernier est dans sa position de service, cette découpe (9) étant pratiquée dans la partie (10) du support (2) engagée dans la glissière (18) de l'élément femelle (15) logé dans la
15 ou chaque monture (12).

9. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant la revendication 8, caractérisé en ce que l'élément mâle des moyens d'accouplement qui fait partie de chaque support comprend une partie (3)
20 de forme correspondant à celle de la partie de la glissière (18), qui est plus large que l'ouverture (19) de cette glissière (18), ainsi qu'une partie (10) moins large de forme correspondant à celle de la partie de la glissière (18) dans laquelle est ménagée l'ouver-
25 ture (19) de cette glissière, qui débouche dans la face dorsale (17) de la ou de chaque monture (12).

10. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant la revendications 8 et 9, caractérisé en ce que la découpe précitée (9) est pratiquée dans
30 une partie (10) de chaque support (2) opposée à sa partie de plus grande largeur (3).

11. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications 9 et 10, caractérisé en ce que la partie plus large (3)
35 de l'élément mâle de chaque support (2) est constituée

par une saillie (3) de ce support.

5 12. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant la revendication 11, caractérisé en ce que la saillie susdite est constituée par une plaquette (3) solidaire de chaque support (2).

10 13. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les éléments mâle et femelle des moyens d'accouplement ont une section transversale sensiblement en forme de T (figures 3 et 5).

15 14. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les éléments mâle et/ou femelle des moyens d'accouplement présentent au moins une butée (6) limitant le déplacement de l'élément mâle (3, 10) dans l'élément femelle (15).

20 15. Ensemble d'objets de bijouterie ou de joaillerie suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les supports (2) comportent au moins deux éléments choisis parmi des bagues, bélières (41) de pendentifs, boucles d'oreille (43), broches, épingles de cravates, boutons de manchettes, colliers, bracelets (45) et objets de parure analogue.

1/7



FIG. 1

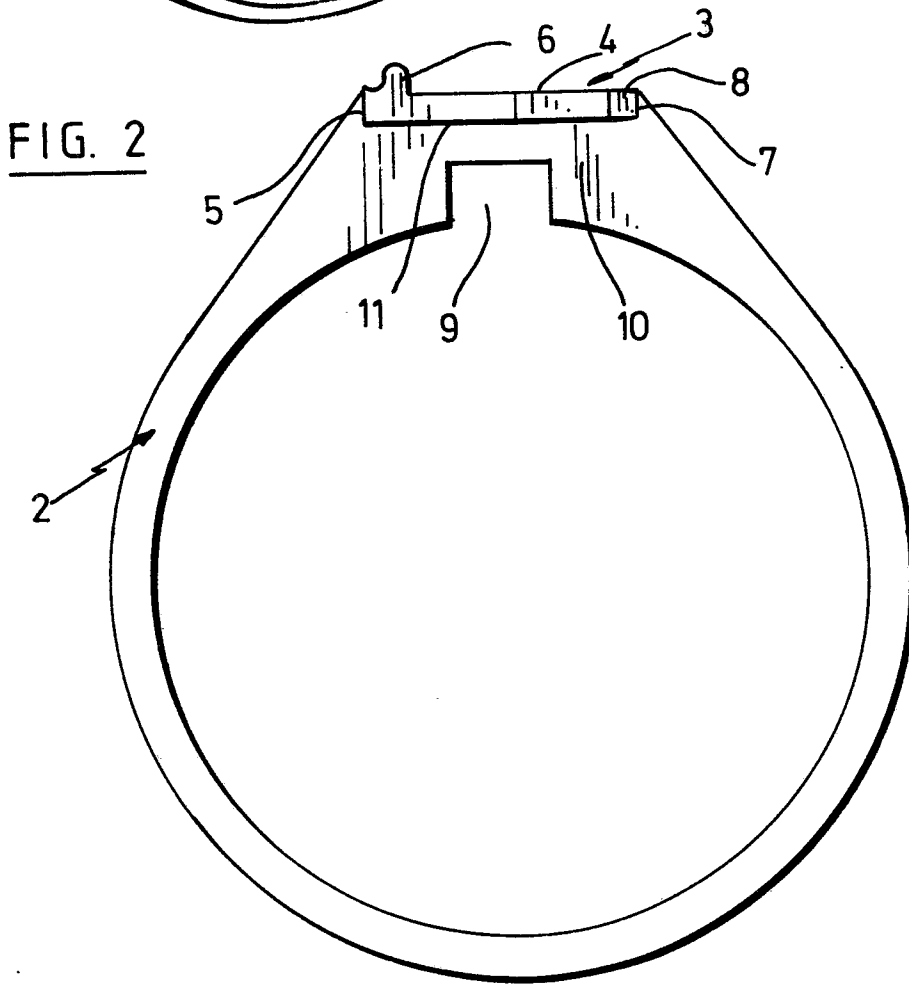


FIG. 2

FIG. 3

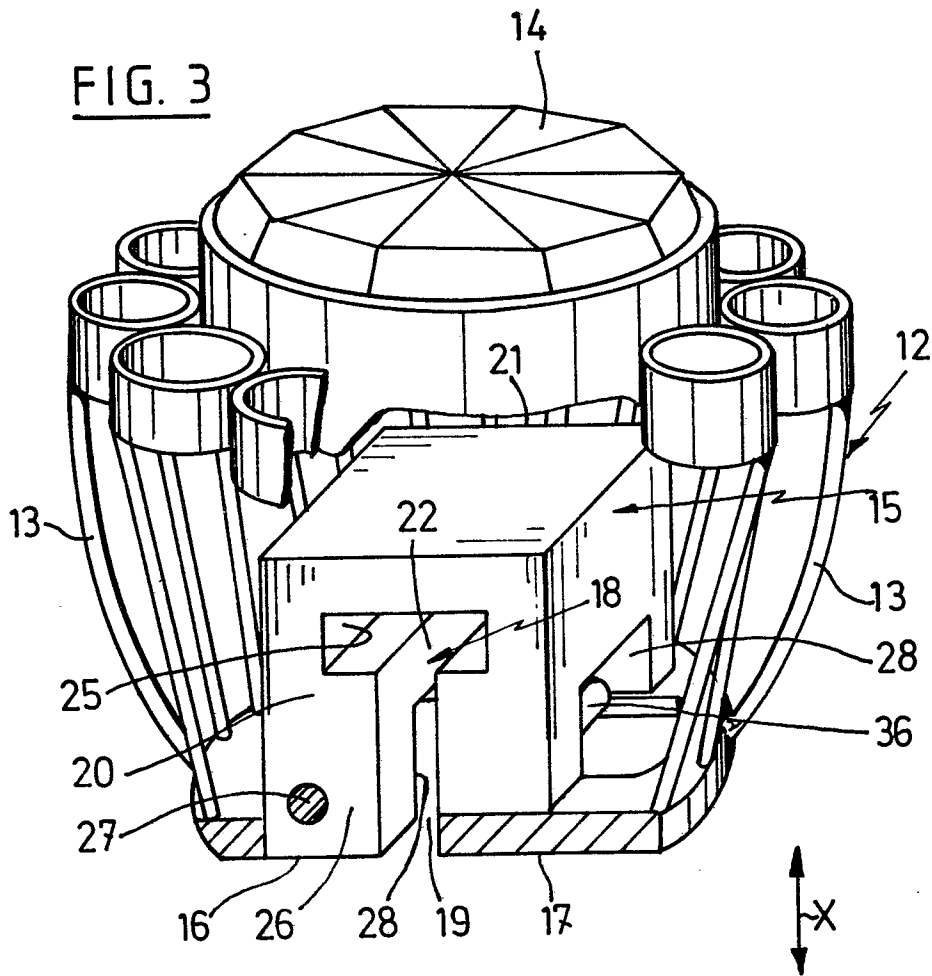


FIG. 4

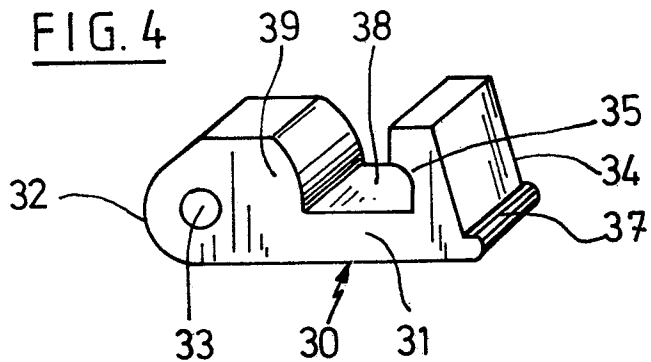


FIG. 5

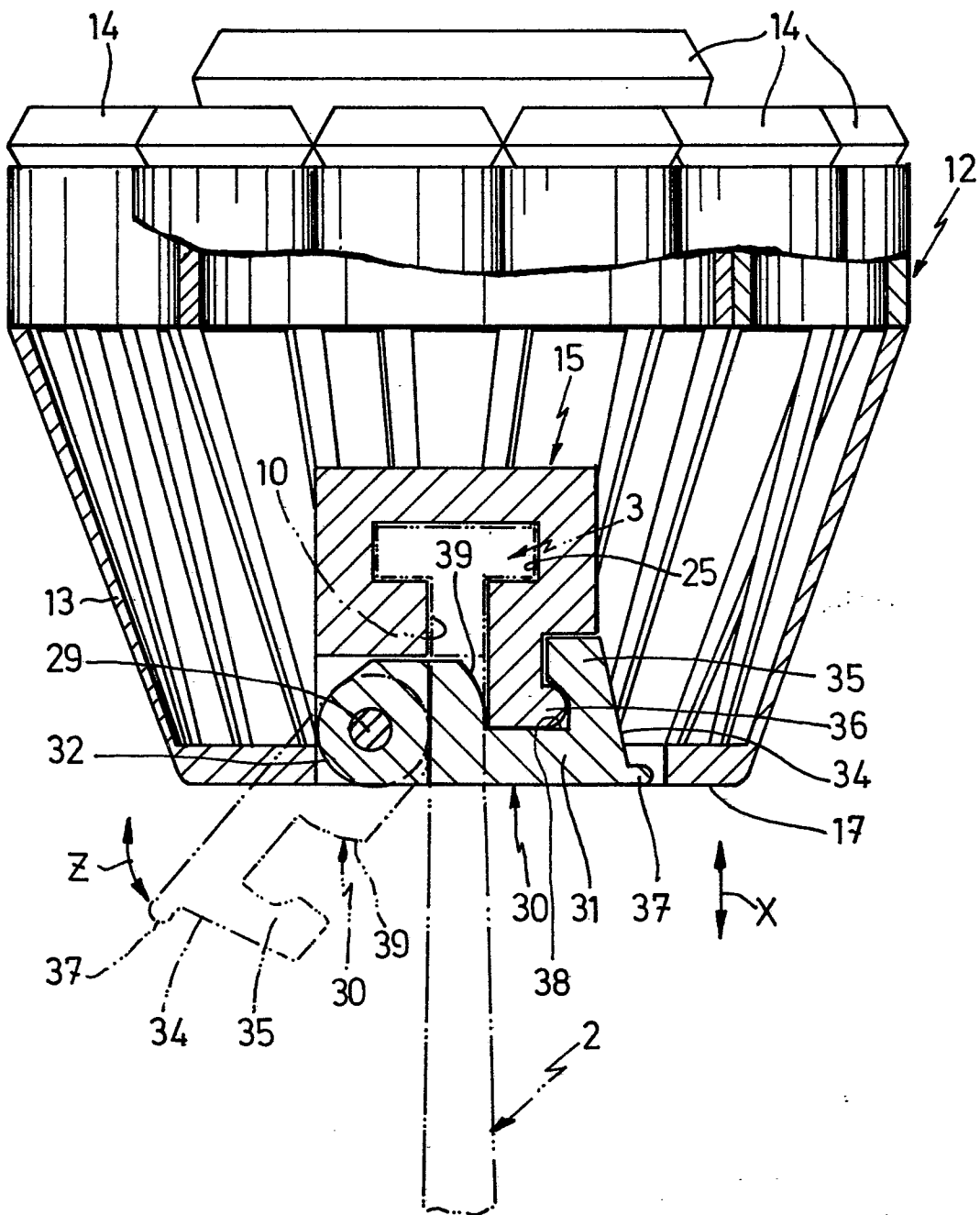


FIG. 6

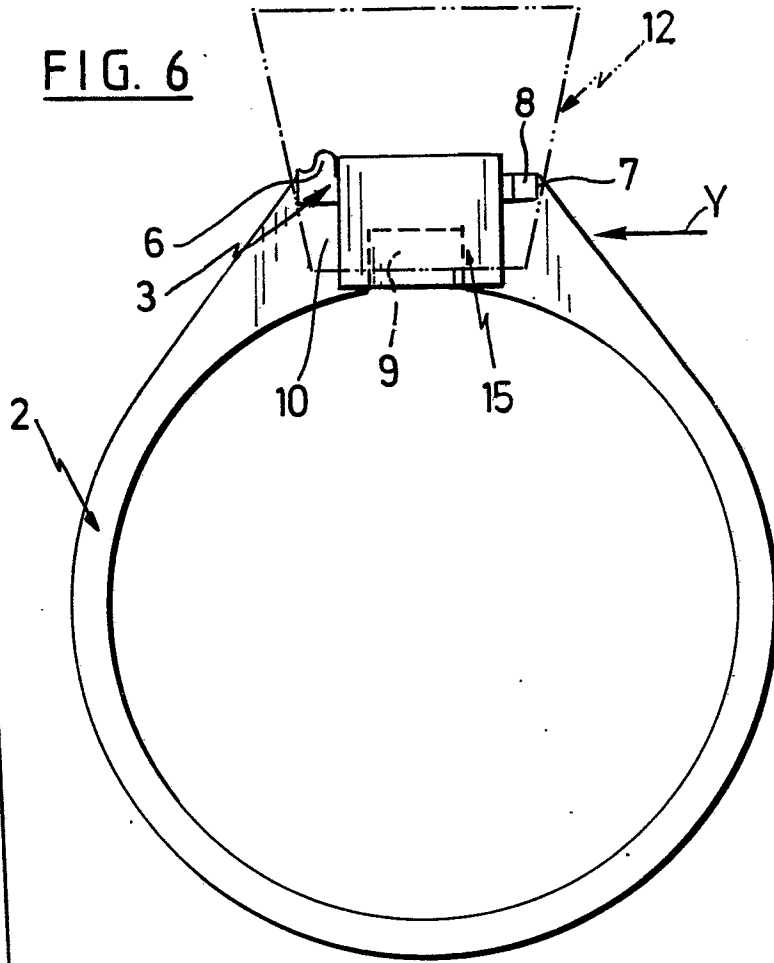
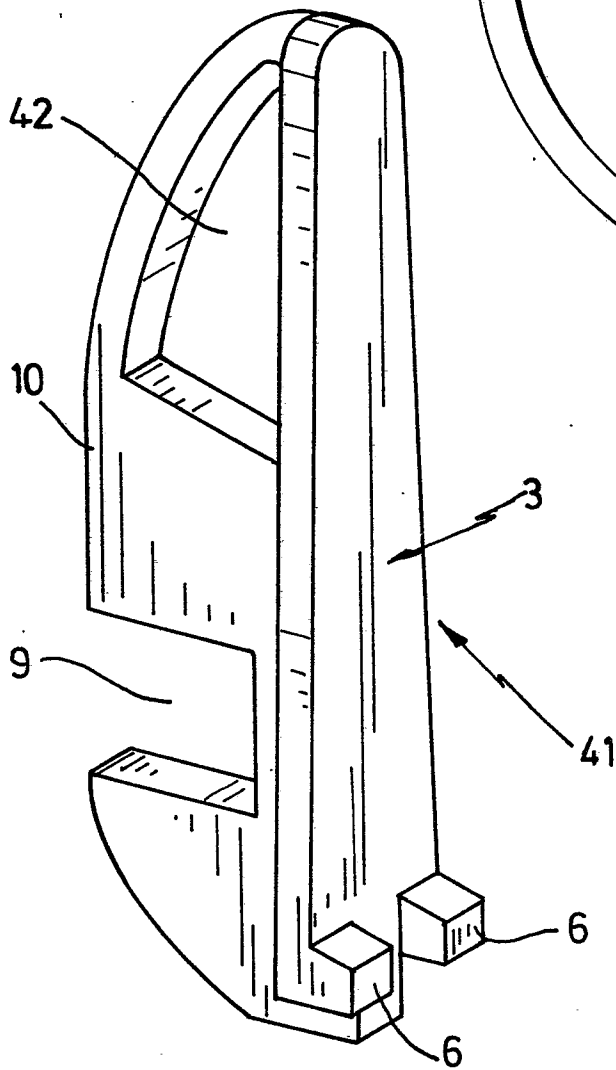


FIG. 15



5/7

0046312

FIG 7

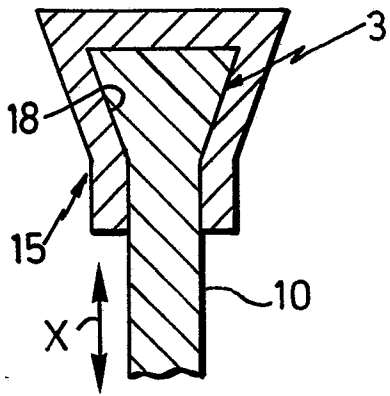


FIG 8

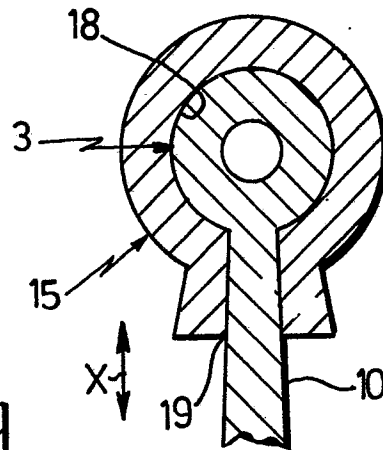


FIG. 9

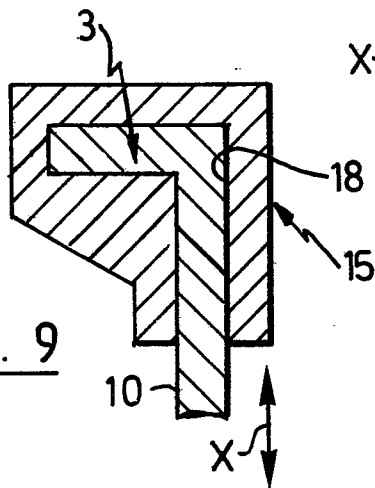


FIG. 10

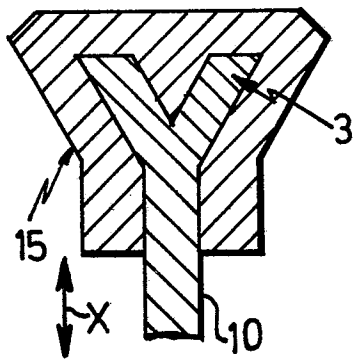


FIG. 11

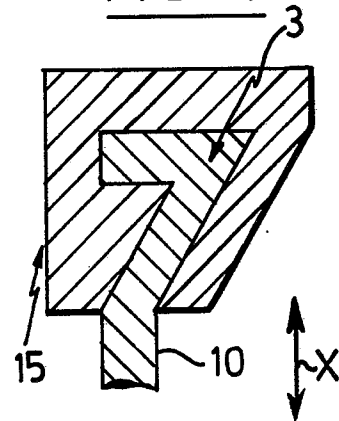


FIG 12

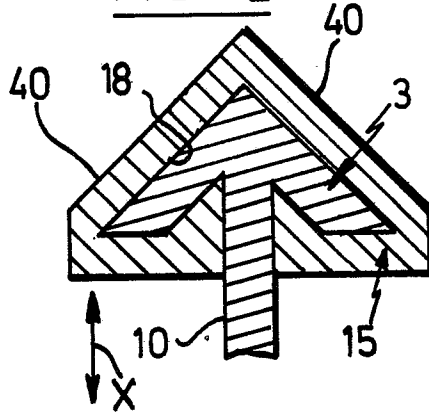


FIG. 13

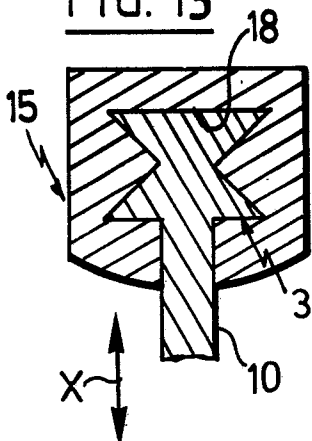
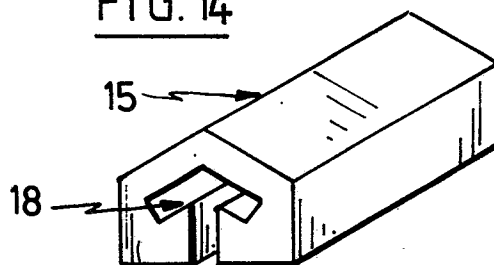


FIG. 14



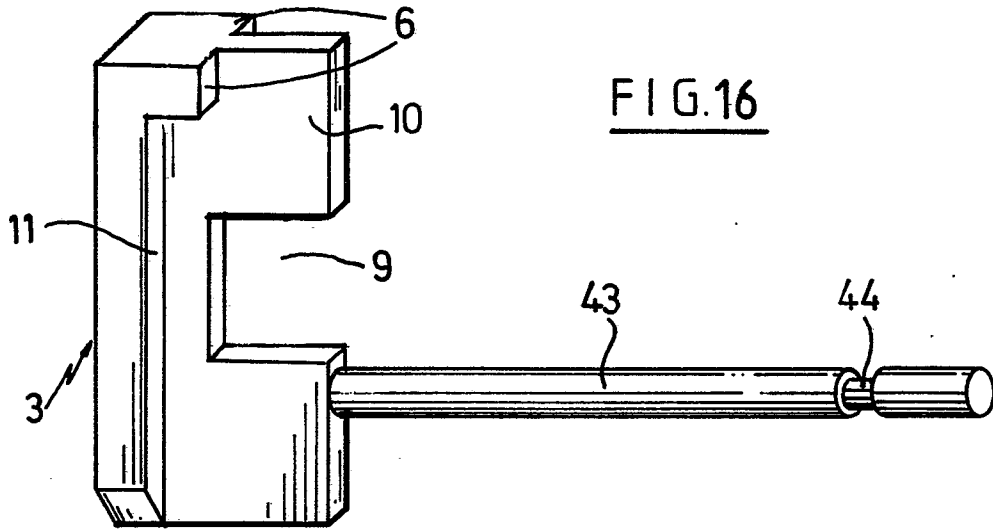


FIG. 16

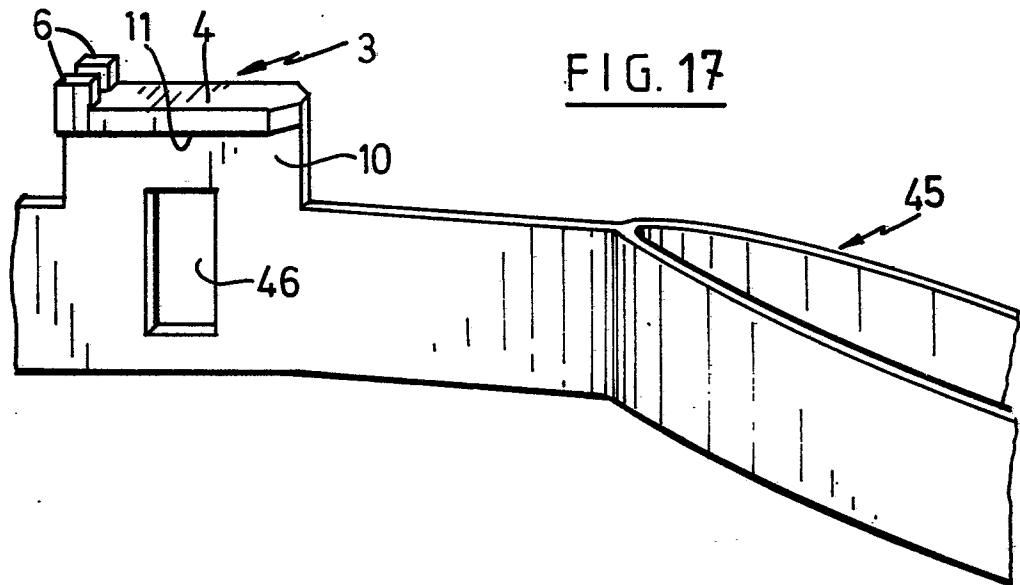


FIG. 17

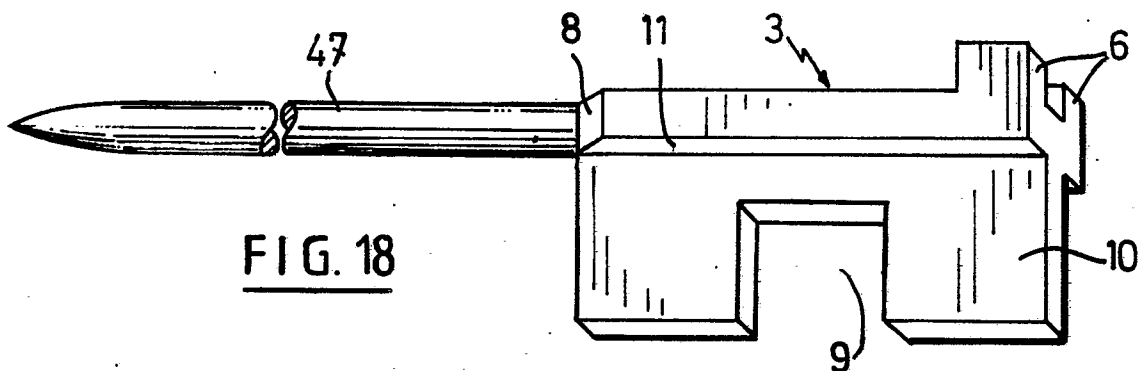


FIG. 18

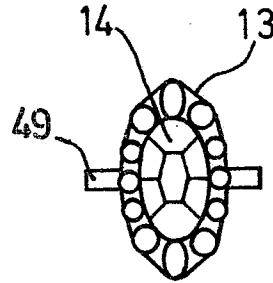
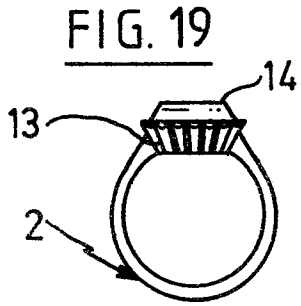


FIG. 22

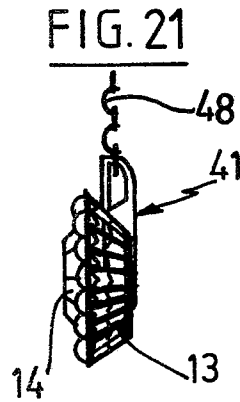
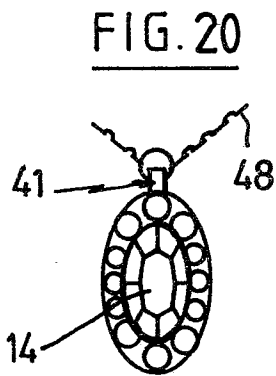


FIG. 23

